

## **Protégeons les salaires, pas les frontières**

1 Congrès après Congrès, année après année, jour  
2 après jour, le SIT poursuit inlassablement son combat  
3 contre la division des travailleuses et des travailleurs,  
4 et pour l'amélioration de leurs droits et conditions  
5 de vie, sans distinction de genre, d'origine, de culture,  
6 de lieu de résidence ou de statut.

7 « Protégeons les salaires, pas les frontières », ce  
8 slogan n'est donc pas nouveau, mais il doit être une  
9 fois encore réaffirmé, à la veille d'une double vota-  
10 tion populaire cruciale pour les salarié-e-s :

- 11 • contre la nouvelle initiative de l'extrême-droite  
12 patronale visant à supprimer **la libre-cir-**  
13 **culat** **des personnes** entre la Suisse et  
14 l'Union européenne,
- 15 • et pour l'initiative syndicale de la CGAS pour  
16 un  **salaire minimum légal de 23 frs** de  
17 l'heure à Genève, à laquelle le SIT a largement  
18 contribué dans son élaboration et son aboutisse-  
19 ment.

### **NON à la xénophobie et à la précarisation du droit au séjour des immigré-e-s**

20 Pour le SIT, le droit de toute personne à s'établir où  
21 bon lui semble pour subvenir à ses besoins et à ceux  
22 de ses proches devrait être un droit fondamental  
23 et inaliénable. La migration n'est pas un problème,  
24 et aucun mur de pierre ni administratif n'a d'ail-  
25 leurs jamais réussi à la stopper, sauf à plonger les  
26 migrant-e-s dans la précarité, ou pire encore, à les  
27 condamner à mort sur la route de l'exil. La migra-  
28 tion est un droit, dont la mise en œuvre nécessite  
29 un meilleur partage des richesses.

30 Certes, la Suisse n'est pas l'Amérique de Trump, qui  
31 sépare et enferme des milliers d'enfants loin des  
32 bras et de la protection de leurs parents, même si  
33 dans les faits, sa politique migratoire aboutit, sans  
34 être aussi brutales, à des séparations analogues.

35 La Suisse n'est pas non plus la forteresse Europe,  
36 qui construit des camps de concentration à ses  
37 portes, et qui transforme la Méditerranée en cime-  
38 tière à ciel ouvert. Mais au cœur de cette forteresse,  
39 elle en profite largement, et sa politique migratoire

n'en est pas si loin : un politique fondée sur l'ex- 40  
ploitation des immigré-e-s lorsqu'ils-elles peuvent 41  
servir les intérêts patronaux, et qui les rejette dès 42  
qu'ils-elles prétendent à des droits. 43

C'est le sens de la loi sur les étrangers-ères et l'inté- 44  
gration, et c'est le sens de l'initiative de l'UDC dite 45  
« pour une immigration modérée » qui ne veut pas 46  
supprimer l'immigration européenne en Suisse, 47  
mais qui veut trier les « bon-ne-s » des « mau- 48  
vais-es » immigré-e-s, et précariser leur droit au 49  
séjour. 50

### **NON à la division des travailleurs-euses**

Pour les immigré-e-s, la précarisation du droit au 51  
séjour a une conséquence immédiate : la réduction 52  
de leur capacité collective et individuelle à résis- 53  
ter aux abus patronaux. Dans un pays comme la 54  
Suisse, où la protection contre le licenciement est 55  
inexistante, et où l'accès à la protection sociale est 56  
sans cesse restreint, la précarisation du droit au sé- 57  
jour, avec le risque d'expulsion qui en découle, est 58  
un formidable outil de pression patronale sur les 59  
travailleurs-euses immigré-e-s : « Marche ou dé- 60  
gage ! ». 61

Avec une partie conséquente des salarié-e-s ainsi 62  
fragilisée ou privée de sa capacité de résistance, 63  
c'est le rapport de force de l'ensemble des salarié-e-s 64  
qui s'affaiblit. « Diviser pour mieux régner », c'est 65  
ce que sous-tend l'initiative « pour une immigra- 66  
tion modérée ». 67

Cette UDC patronale ne s'en cache d'ailleurs pas : 68  
pour elle, mettre fin à la libre-circulation des per- 69  
sonnes, c'est mettre fin aux mesures d'accompagne- 70  
ment, à tout dispositif de « police des salaires » et 71  
de réglementation des conditions de travail. L'UDC 72  
a annoncé la couleur de manière explicite lors du 73  
lancement de son initiative : elle veut supprimer 74  
les conventions collectives de travail, supprimer les 75  
salaires obligatoires là où ils existent, et détruire 76  
les syndicats, pour un marché du travail totale- 77  
ment libéralisé, sans plus aucune entrave à l'explo- 78  
itation de tous-tes les travailleurs-euses, qu'ils-elles 79

1 soient Suisses ou Etrangers-ères, résident-e-s, im-  
2 migré-e-s ou frontaliers-ères.

### **OUI au salaire minimum légal**

3 L'antidote syndical à ce funeste projet, c'est au  
4 contraire le renforcement des droits et des protec-  
5 tions des travailleurs-euses : protection contre le li-  
6 cenciement, protection sociale, et protection contre  
7 la sous-enchère salariale.

8 En matière de salaire, le SIT rappelle qu'environ  
9 30 000 salarié-e-s survivent à Genève avec un sa-  
10 laire inférieur à 4 000 frs par mois pour un plein  
11 temps. Pour la moitié d'entre eux-elles, ce salaire  
12 mensuel ne dépasse pas 3 500 frs. Un vrai scandale,  
13 dans la riche Genève qui détient le record national  
14 d'inégalités. Si tout travail mérite salaire, tout sa-  
15 laire devrait permettre d'en vivre. Or, ce n'est clai-  
16 rement pas le cas à Genève.

17 Fermer les frontières ne changera rien à cette pré-  
18 carité. Le rapport de force entre le patronat et les  
19 salarié-e-s sera encore affaibli au détriment de ces  
20 derniers-ères, avec un effet dévastateur sur le ni-  
21 veau des salaires de toutes et tous.

22 Combattre cette précarité, c'est au contraire lutter  
23 toutes et tous ensemble pour instaurer un salaire  
24 minimum légal de 23 frs de l'heure, comme le pré-  
25 voit l'initiative syndicale sur laquelle la population  
26 genevoise votera en 2020. Un plancher en dessous  
27 duquel les employeurs ne pourront plus aller, que  
28 l'on soit dans un secteur non conventionné ou dans  
29 un secteur couvert par une convention collective de  
30 travail ou un contrat-type de travail.

31 Alors que 2/3 des salaires inférieurs à 4 000 frs  
32 concernent des femmes, instaurer ce salaire mi-  
33 nimum légal permettra de faire un sérieux et très  
34 concret pas en avant dans la lutte pour parvenir à  
35 éliminer dans les faits les inégalités salariales im-  
36 posées aux femmes. Une revendication essentielle  
37 de la grève du 14 juin 2019, avec un résultat tangible  
38 à portée de main, pour autant qu'on le saisisse.

39 **Le SIT appelle donc l'ensemble des sala-**  
40 **rié-e-s de ce canton à se mobiliser, dans les**  
41 **entreprises, dans la rue et dans les urnes,**  
42 **pour dire NON à la division des travail-**  
43 **leurs-euses, NON aux fausses solutions de**  
44 **l'extrême-droite, et OUI à un salaire mini-**  
45 **imum de 23 frs de l'heure, OUI a plus d'égalité**  
46 **salariale entre hommes et femmes.**

47 **Contre les abus patronaux, protégeons les**  
48 **salaires, pas les frontières.**

---

*Cette proposition de résolution est distribuée aux  
délégué-e-s le jour du Congrès.*